



MÉTABETCHOUAN
LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC **MISE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 14 septembre 2026 les règlements suivants :

- **Règlement n° 364-2026 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour soutenir la restauration patrimoniale sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix**
- **Règlement n° 356-2025 modifiant le Règlement n° 181-2015 lequel décrète la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et ses amendements en vigueur.**

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés au bureau de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Fait à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 17 septembre 2026.

La greffière adjointe,

Valérie Tremblay
Valérie Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Valérie Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 17 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 septembre 2026.

La greffière adjointe,

Valérie Tremblay
Valérie Tremblay